

GENEVE

Prisons: un dialogue à renouer

Lundi 3 décembre 2018

[Christiane Pasteur](#)

La Commission de contrôle de gestion a rendu son rapport. Elle recommande d'améliorer la communication entre les collaborateurs et la hiérarchie du domaine pénitentiaire.



Et un de plus. Après les deux audits de la Cour des comptes, de 2016 et 2017, consacrés aux prisons genevoises sous les angles des ressources humaines et des indemnités, le rapport de la Commission de contrôle de gestion sur le fonctionnement pénitentiaire a été rendu ce lundi. Avec du retard. Il était prêt durant l'entre-deux-tours de l'élection au Conseil d'Etat genevois, mais les membres de la commission n'ont pas voulu qu'il puisse être «exploité à des fins politiques». Résultat: il a été présenté ce lundi aux journalistes. Il en ressort que la réalité du terrain doit être mieux prise en compte par la hiérarchie et la communication entre les deux améliorée.

En juin 2017, lorsqu'une sous-commission composée des députés Nicole Valiquier Grecuccio (PS), Charles Sellegger (PLR) et Christo Ivanov (UDC) est désignée, le milieu pénitentiaire est en crise. Outre les deux rapports de la Cour des comptes, la loi sur l'organisation du personnel pénitentiaire vient d'entrer en vigueur et le directeur de Champ-Dollon, Constantin Franziskakis, très apprécié de ses collaborateurs, a été déplacé peu de temps auparavant. Les relations avec les syndicats demeurent houleuses. Ceux-ci estiment que l'Office cantonal de la

détention (OCD) ressemble à une armée mexicaine. Le tout sur fond de surpopulation carcérale persistante.

Saisir la réalité du terrain

Les commissaires ont constaté que la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le personnel pénitentiaire a suscité une levée de boucliers. «L'unification des statuts ne peut faire oublier les spécificités de chaque établissement», relève Nicole Valiquer Grecuccio. Beaucoup de collaborateurs ne comprennent d'ailleurs toujours pas à quoi servent les effectifs jugés pléthoriques de l'OCD.

Concernant la mobilité des agents, elle devrait être accompagnée et non imposée. La réalité du terrain doit être davantage prise en compte et le dialogue entre les diverses strates de l'administration pénitentiaire favorisé. Les députés recommandent, par exemple, d'instaurer une commission du personnel ainsi que de réactiver la commission paritaire où siègent des représentants syndicaux.

Des gardiens se sont plaints de difficultés à se coordonner avec le personnel soignant à Curabilis. Doutant du soutien de leur hiérarchie, des agents ne savent plus quel comportement adopter vis-à-vis des détenus. Cet aspect sera étudié plus spécifiquement dans le cadre du suivi des recommandations émises par la commission d'enquête parlementaire sur les dysfonctionnements ayant conduit à la mort d'Adeline M.

Changements trop rapides

Des situations d'épuisement et des signes de burn-out ont été détectés. Les députés ont donc demandé un renforcement de la protection des collaborateurs sur ce point. Est-ce à dire que le management est défaillant? La commission répond par la négative. Selon elle, il gagnerait cependant à être moins rigide. Pierre Maudet, magistrat en charge des prisons, est présenté comme un «homme de vision», dont les exigences de changements sont jugées trop rapides par les agents sur le terrain, qui ne parviennent pas à les digérer.

«Nous avons découvert des collaborateurs extrêmement motivés, dotés d'un important sens de la loyauté. Leur travail les expose à des risques spécifiques, leur vie professionnelle évolue en milieu fermé, il est important de reconnaître cette caractéristique et cette pénibilité», a encore souligné Mme Valiquer. «Leur apport est essentiel pour les personnes en détention. Leur permettre de s'exprimer, les consulter, n'est pas un signe de faiblesse. Au contraire, c'est le moyen d'engager un dialogue empreint de respect mutuel.» Le Département de la sécurité a accepté toutes les recommandations de la commission.